COMMUNICATIONS ET ECHANGES ELECTRONIQUES

Toutes les communications et tous les échanges d’informations (du lancement de la consultation jusqu'à la notification du marché) sont effectués par des moyens de communications électroniques. Afin de garantir la sécurité, la confidentialité, l’intégrité et la traçabilité des échanges, l’utilisation du profil acheteur est obligatoire.

Ainsi, l’ensemble de ces échanges doivent se faire via la plateforme de dématérialisation PLACE [www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise](http://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise)

#### Echanges lors de la consultation

La société doit indiquer une ou plusieurs adresses mails qui pourront être utilisées par le Groupe Hospitalier via la plateforme pour adresser les documents.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Adresse de messagerie électronique** |
| Demander un complément d’offre, de précisions |  |
| Demander un complément de candidature, de certificats sociaux et fiscaux |  |
| Effectuer une demande de négociation |  |
| Informer de la décision d’attribution du marché |  |

#### Notification du marché

La société doit indiquer une ou plusieurs adresses mails qui pourront être utilisées par le Groupe Hospitalier via la plateforme pour adresser le marché :

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Adresse de messagerie électronique** |
| Notifier le marché |  |

Cette adresse mail doit être valable pendant toute la durée du marché.

La société s’engage en cas de modification de celle-ci à avertir le Pouvoir Adjudicateur dans les plus brefs délais.